

3. (A) Région de l'Atlantique (à l'exclusion de Terre-Neuve)

	Année 1950	Année 1954
a) Nombre de locomotives à vapeur envoyées aux ateliers de Moncton pour réparations n° 3.....	60	64
b) Ailleurs: Rivière-du-Loup.....	25	Néant

En 1954, cinq locomotives ont été cédées à la région centrale, pour y être utilisées. Elles ont subi, avant leur mise en service, des réparations générales n° 3. Cinq autres locomotives ont été cédées pour être mises en service dans la région centrale après avoir subi des réparations secondaires (voir également réponse au n° 1 (B)).

(B) Région de l'Atlantique (y compris Terre-Neuve)

	Année 1950	Année 1954
Nombre de locomotives à vapeur retirées du service.....	16	51

4. Région de l'Atlantique (y compris Terre-Neuve)

Nombre total de locomotives disponibles	Année 1950		Année 1954	
	A vapeur	Diesel	A vapeur	Diesel
Total.....	424	34	331	140
Moins: Retirées du service.....	7	—	—	—
Garées—Inutilisables.....	—	—	6	—
Attendant réparations.....	26	—	94	—
En réparation.....	28	—	12	1
Nombre disponible.....	363	34	219	139

5.

	De grande ligne	Manceuvre
Locomotives diesel prévues pour la région de l'Atlantique en 1955.....	33	3

6. Locomotives à vapeur dont le retrait est prévu pour 1955..... 72

CHARBON DES MARITIMES—SUBVENTIONS AUX
EXPÉDITIONS VERS L'OUEST

M. Buchanan:

1. Au cours des années financières 1950, 1951, 1952, 1953 et 1954, quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il octroyée en subventions pour le transport du charbon des provinces Maritimes destiné aux provinces situées à l'ouest?

2. Quelle est la ventilation des sommes versées à l'égard des expéditions de charbon de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick au cours de chacune desdites années?

3. A-t-on apporté des modifications à la ligne de conduite suivie jusqu'ici ou au paiement de ces subventions au cours des années susmentionnées?

Dans le cas de l'affirmative, quand et de quelle façon?

4. Dispose-t-on de données statistiques au sujet des expéditions de charbon en provenance de la région du Cap-Breton? Dans le cas de l'affirmative, quelle quantité de charbon a été expédiée et quelle somme a-t-on versée en subventions au cours de chacune des années susdites?

L'hon. M. Prudham:

1. Le tableau ci-dessous indique les secours accordés sous forme de subventions, par le gouvernement fédéral, au titre du transport du charbon des provinces Maritimes vers les autres provinces situées plus à